



HAL
open science

”Le rendez-vous manqué entre le ministère de l’Éducation nationale et le ministère des Affaires sociales 1966-1977”

Samuel BouSSION, Mathias Gardet

► To cite this version:

Samuel BouSSION, Mathias Gardet. ”Le rendez-vous manqué entre le ministère de l’Éducation nationale et le ministère des Affaires sociales 1966-1977”. *L’animation contre le travail social et l’intervention sociale? Quelles recompositions des légitimités professionnelles?*, Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche sur les Transformations des pratiques Éducatives et des pratiques Sociales (Lirtes, EA 7313), UFR Sciences de l’éducation et sciences sociales – Sciences et techniques des activités physiques et sportives (SESS-STAPS) et Institut universitaire de technologie (IUT) de Sénart Fontainebleau de l’Université Paris Est Créteil (UPEC)., Oct 2017, Créteil (Université Paris XII UPEC), France. hal-04117462

HAL Id: hal-04117462

<https://hal.science/hal-04117462>

Submitted on 5 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

12/10. Créteil UPEC

Journée d'étude : « L'animation contre le travail social et l'intervention sociale ? Quelles recompositions des légitimités professionnelles ? »

Le rendez-vous manqué entre le ministère de l'Education nationale et le ministère des Affaires sociales 1966-1977

Samuel BouSSION, historien, maître de conférence en sciences de l'éducation à l'université de Paris 8-CIRCEFT

Mathias Gardet, historien, professeur en sciences de l'éducation à l'université de Paris 8-CIRCEFT

En janvier 2016, nous avons lancé pour la troisième fois un module sous forme de jeux d'histoire en partenariat avec le campus des métiers du social Buc Ressources, l'Institut régional du travail social Paris-Ile de France, l'université Paris VIII (spécialité formation de formateurs) et le conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée et de l'action sociale (CNAHES), afin de réfléchir ensemble et de faire partager aux étudiants ces « outils de l'histoire pour la formation ».

Les deux premières sessions avaient porté sur « Le contrôle social. Contestations, réappropriations et questionnements au sein du travail social durant les années 1960-1970 ».

Nous avons décidé pour la dernière session de changer de thématique afin de mieux répondre à une des questions d'actualité qui se posait alors et se pose toujours avec acuité : celle de la ré-architecture des diplômes de travail social, suite au projet émis en décembre 2014 par la commission professionnelle du travail social et de l'intervention sociale (CPC) qui proposait, au nom de la complémentarité des professions du travail social, une réorganisation drastique des métiers existants (assistant de service social, éducateur spécialisé, conseiller en économie sociale et familiale...) au profit de deux catégories : accompagnateur éducatif et accompagnateur social... Comme chaque année nous avons donc travaillé à partir d'archives de l'histoire de l'action socio-éducative conservées au site des archives nationales de Pierrefitte. L'idée était qu'en dépouillant des archives, les participants verraient émerger l'ébauche de divers projets préfigurant ces réaménagements. Ils prendraient aussi conscience des histoires séparées et complexes de chaque profession : avec leurs associations professionnelles, leurs diplômes d'Etat, leurs Comités d'Ententes... Parmi les nombreuses pistes explorées, il y avait : la tumultueuse histoire des associations professionnelles nées dans l'entre-deux guerres et celle de leur éclatement, le rêve, émanant du VI^e Plan (1970-1974) de procéder à une action

sociale globale dont l'aboutissement serait l'image idéalisée du travailleur social unique ou polyvalent, l'importation d'Amérique latine et des pays anglo-saxons d'un travail social communautaire dans les années 1970 et l'apparition de collectifs de revendications et des premières revues des travailleurs sociaux, les peurs et fantasmes véhiculés autour du modèle américain du « social worker », l'apparition concurrentielle des IUT Carrières sociales en 1967 et enfin le projet des IRFTS (Instituts Régionaux de Formation au Travail Social) à la fin des années soixante.

3) présentation de l'archive

C'est sur ces deux derniers points que nous centrerons notre intervention en vous faisant part d'une perle d'archive découverte à cette occasion dans une boîte du fonds d'archives privées de Cécile Braquehais, inspectrice des écoles d'assistantes sociales, qui à elle seule résume les tensions inhérentes à ces deux projets :

Le 29 décembre 1968, Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales écrit à Edgard Faure, ministre de l'Education nationale. Dans cette missive elle entend faire le point sur la création de départements « carrières sociales » au sein des tout nouveaux Instituts universitaires de technologie (IUT) créés depuis 1967. Elle évoque l'accord de principe de ses services pour la formation expérimentale à Grenoble d'éducateurs spécialisés et d'assistantes sociales ainsi que pour la mise en place d'un groupe de travail afin de réfléchir sur une éventuelle extension de ces départements, ce qui présupposerait un accord préalable entre les deux ministères.

Malgré ce début des plus prometteurs, la suite de la lettre témoigne des crispations et concurrences entre ministères et cultures professionnelles. Marie-Madeleine Dienesch rappelle ainsi à l'ordre son interlocuteur qui, à peine l'expérience de Grenoble entamée, semble avoir fait machine arrière, puisque dans un arrêté du 18 juin 1968 émis par son ministère, il aurait été bien précisé que finalement les départements « Carrières sociales » ne concerneraient pas les professions d'éducateurs et d'assistantes sociales. Fort de cet arrêté, confirmé par un échange verbal, Marie-Madeleine Dienesch demande alors qu'il soit bien appliqué et que les IUT de Grenoble, de Tours et de Strasbourg, qui semblent faire la sourde oreille, fassent un rectificatif de leur plaquette de présentation à propos de ces formations qu'ils continuent à proposer. Actant l'impossibilité de mener à bien une formation en partie commune à plusieurs catégories de travailleurs sociaux au sein des IUT, elle propose une autre solution : la création d'« instituts régionaux des carrières sociales ».

Ce rendez-vous manqué entre l'Education nationale et les Affaires sociales doit être interrogé à la lueur de plusieurs phénomènes concomitants :

- I) la composition surprenante du groupe de travail chargé de mettre en place les IUT carrières sociales, dont la présidence est confiée à Marc Erhard, juriste de formation, ayant travaillé dans un foyer de semi-liberté avant de

prendre en 1950 la direction d'un centre d'observation. Or ce dernier, au moment de la constitution de ce groupe de travail préside le comité d'entente des écoles d'éducateurs peu favorable à l'apparition de ce nouveau concurrent. On peut se demander alors si plus qu'un groupe de travail, il ne s'agit pas plutôt d'un groupe de sabotage.

II) La débandade sur le terrain des premières initiatives d'IUT carrières sociales et l'émergence concomitante du projet concurrent des IRFTS

III) La trajectoire politique de Madeleine Dienesch surtout connue pour ses affinités avec le secteur du travail social, mais oubliant que juste avant d'être nommée secrétaire d'Etat aux affaires sociales le 10 juillet 1968, elle a été pour quelques mois secrétaire d'Etat à l'Éducation nationale du 31 mai au 10 juillet 1968.

IV) L'empêchement d'une idéologie de penser une formation commune comme le montre les tractations laborieuses menées parallèlement par les deux associations professionnelles des assistantes sociales et des éducateurs, l'ANAS et l'ANEJI, pour délimiter leur plus dénominateur commun afin d'envisager de créer des passerelles, des ponts, ou au mieux une propédeutique commune entre leurs formations

Etant donné le temps qui nous est octroyé nous nous concentrerons juste sur les deux premiers points.

1. Un groupe de travail IUT Carrières sociales à la courte durée de vie (1967-1968)

Examinons donc sous forme de radiographie ce groupe de travail IUT Carrières sociales que nous avons mentionné.

Tout part de la plus belle des manières au temps de la projection vers les préparatifs du VI^e Plan et de la « modernisation » de la société française, sur le plan économique mais aussi sur le plan social. Dans ce contexte, pour former rapidement des cadres et soulager l'université, un décret du 7 janvier 1966 institue des Instituts universitaires de technologie (IUT), chargés au départ de former des personnels du secteur dit « secondaire ». Très vite, ces IUT sont aussi dédiés à la formation de cadres du secteur tertiaire, en somme des cadres techniques et ce que l'on commence à nommer des « cadres moyens ». Plusieurs spécialités sont concernées par cette extension, qui sont autant de problématiques contemporaines, en plein essor : informatique, administration des collectivités publiques et des entreprises, techniques de commercialisation, relations, informations, documentation et enfin le fameux « Carrières sociales », qui sonne comme une injonction à la transversalité du travail social.

Un groupe de travail est aussitôt constitué auprès de la Direction des Enseignements Supérieurs (Service des enseignements et formations techniques supérieurs) du ministère de l'Éducation nationale. A l'instar des travaux de la planification et de ses instances, le groupe de travail entend comprendre à la fois

les administrations intéressées (Education nationale, Affaires sociales et Jeunesse et Sports) mais aussi des universitaires, des professionnels et des responsables de personnel de quelques entreprises. La première réunion du groupe de travail se déroule le 8 mars 1967 ; ce jour-là c'est le ministère de l'Education nationale qui reçoit, manière de présenter le projet dans son contexte global. Premier hiatus : c'est le ministère de l'Education nationale, qui délivre les diplômes, les DUT, qui aurait fait cette proposition au tout jeune ministère des Affaires sociales, nous apprend un compte rendu d'une réunion du groupe de travail ; en même temps, un autre explique que le ministère se place en position de réceptacle des propositions, ce que confirme sa position attentiste. Mais déjà, des particularismes dérogent à l'idée commune de départ. Avant même tout travail approfondi, il est ainsi précisé que le contenu des départements des IUT de même nature doit différer d'une région à l'autre et est-il aussi précisé, « il n'est pas nécessaire que chaque département recouvre ici ou là toutes les spécialités », ceci dans l'idée – je cite – « d'éviter la rigidité et le désordre » et aussi « ne pas prévoir de départements trop gigantesques ». Enfin, « à l'intérieur d'un même département, il peut y avoir des troncs communs et des spécialités à organiser ». En somme, avant même de concevoir un cadre commun et des transversalités, les spécificités professionnelles des filières sont activées.

Loin de discuter le commun, chaque groupe professionnel porte en fait ses propres aspirations et inquiétudes. Le 8 mars 1967, les opinions des représentants des professions concernées sont consignées sous forme d'inventaire. Les animateurs socio-culturels sont les premiers à s'exprimer, par la voix de Joseph Rovin, de Peuple et Culture, du chef de service de Jeunesse et Education populaire au ministère de la Jeunesse, M. Bricchet, ainsi que de Robert Escarpit, professeur à l'université de Bordeaux et chargé d'y créer un IUT consacré à l'apprentissage du journalisme et aux « Carrières sociales », option Animations sociales et socioculturelles. Ce qui pose problème pour eux est l'ajustement des diplômes existants avec la formule DUT, de même que le recrutement, tandis que c'est pour eux le terrain qui permet de détecter les qualités nécessaires à la fabrique d'un professionnel de l'animation. Ce à quoi le représentant du ministère de l'EN répond que l'on ne pourrait peut-être envisager dès maintenant la promotion des animateurs socio-culturels en IUT... Pour les éducateurs spécialisés, représentés par deux directeurs d'écoles d'éducateurs, toutes deux privées, Etienne Jovignot, de Dijon, et Marc Ehrhard, de Strasbourg, surgissent les questions de la structure de la formation (théorie certes mais pour rappeler que la formation est avant tout pratique – basée pour moitié sur de longs stages) et de la sélection, sur laquelle les éducateurs et formateurs entendent avoir la main pour juger des qualités des candidats, reposant sur une sélection à partir de leur personnalité.

Quant aux assistantes sociales, par l'entremise de Cécile Braquehais, si elles semblent réceptives, elles proposent néanmoins de renvoyer à une réflexion

intra-professionnelle et à la constitution de sous-groupes afin de travailler séparément : AS, ES, animateurs socio-culturels, ainsi qu'adjoints aux directeurs de personnels et contrôleurs du travail. Ce sera désormais la méthodologie suivie par le groupe de travail.

La suite des travaux de ce groupe, organisé sous forme de réunions plénières (deux en 1967) et de réunions en sous-groupe, continue de creuser les ambiguïtés et résistances au projet IUT « Carrières sociales ». A la fin de l'année 1967, à l'heure d'un bilan provisoire, tandis qu'un arrêté de l'Education nationale en date du 16 novembre 1967 a déjà réglementé établissements et formations où seront enseignées les autres spécialités concernées par les IUT « tertiaire » (informatique, communication, etc.), le département « Carrières sociales » est à la traîne, malgré l'ouverture de l'IUT Carrières sociales de Grenoble, évoqué par Mme Dienesch. De l'avis même de Cécile Braquehais, ce sont les animateurs qui semblent les plus prêts à commencer l'expérience. Profession jeune et plus mouvante, en cours d'évolution dont le diplôme est récent (le DECEP). La formule semble mieux convenir car le DECEP est lui-même préparé par sessions de durée limitée, en promotion sociale, par des animateurs exerçant déjà dans des services divers ou militant dans des mouvements d'éducation populaire. Et surtout, il y a très peu d'écoles !

Ce n'est pas le cas des éducateurs spécialisés dont les résistances sont très perceptibles. La durée des études en IUT de deux ans et les blocages de l'Education nationale pour déroger à ce principe contreviennent ainsi à l'accès au diplôme, ce qui rompt aussi l'unité pédagogique. Il est vrai que le *timing* interroge puisque le groupe professionnel est engagé dans un processus de diplomation entamé depuis quelques années et abouti par un décret du 22 février 1967 ; celui-ci reconnaît aux éducateurs une formation en trois ans, dont quinze mois de stage, sanctionnée par un diplôme d'Etat organisé conjointement par les ministères de l'Education nationale, des Affaires sociales et de la Justice. Ils se placent désormais dans le sillage des assistantes sociales, dotées elles-aussi d'un diplôme d'Etat. Le caractère interministériel du champ est aussi vu comme un obstacle à la mise en place des IUT.

En elle-même, à ce moment précis, la représentation de la profession d'éducateur au sein du groupe de travail IUT interroge. Ils sont en effet eux-mêmes des fers de lance de la mise en place du diplôme d'Etat d'éducateur. C'est au sein du Comité d'entente des écoles et centres de formation d'éducateurs spécialisés, institué en 1966 sur le modèle des assistantes sociales, qu'est venu puiser le groupe de travail ; on y retrouve ainsi Marc Ehrhard, Etienne Jovignot, puis Pierre Alloing, fameux « triumvirat » de la formation. Pratiquement du même âge¹, ils sont des directeurs d'école au début des années 1960. Passés par le scoutisme catholique dans leur jeunesse, dans l'ensemble plutôt d'optique chrétienne de gauche, ayant suivi des études supérieures et

¹ Pierre Alloing est né en 1923, Marc Ehrhard et Etienne Jovignot en 1924.

entretenant des liens d'amitié et des liens professionnels², ils font alors figure de « Jeunes Turcs »³ dans le concert de la formation. Même si leur carrière a débuté à des moments différents, ils ont été très vite directeurs. Marc Ehrhard a été éducateur deux ans seulement avant de prendre la direction du centre d'observation de Lorry-les-Metz en 1948, qu'il ne quittera que pour devenir directeur de l'école de Strasbourg. Quant à Etienne Jovignot, philosophe de formation, il enseigne au lycée Carnot de Dijon quand l'ARSEA fait appel à lui pour diriger le centre d'observation de Chenôve. Une promotion rapide donc pour cette génération issue de l'observation et de la formation, complétée par un engagement précoce à l'ANEJI, qui occupe le terrain de la défense des intérêts professionnels depuis 1947. Ils sont donc des porte-voix d'une formation spécifique pour éducateurs spécialisés.

Marc Ehrhard devient même l'animateur du groupe de travail en 1967. Et l'on pourrait aussi s'étonner de la présence dans le groupe de travail de Cécile Braquehais, qui est une assistante sociale de formation (depuis qu'elle a commencé sa carrière en 1932 en tant que surintendante d'usine), mais à ce moment donné représente la profession depuis sa place d'inspectrice technique et pédagogique des écoles d'assistantes sociales auprès du ministère des Affaires sociales, qu'elle a intégré. En somme, elle a parlé pour le ministère, pour les écoles, les élèves et la profession, ce qu'elle concède bien volontiers dans un rapport à sa ministre fin 1968...

Et pendant ce temps là, le tronc commun ? Dans ce mélange des genres, la recherche du commun n'en semble que plus difficile et les résistances semblent d'autant plus difficiles à lever. Quand la rentrée s'est effectuée à l'IUT de Grenoble en septembre 1967, un article de *Liaisons* en défense de la formation d'éducateurs spécialisés qui y est inaugurée relève que ce sujet soulève de nombreuses passions. Après avoir passé en revue les multiples intérêts de ce cursus universitaire qu'il estime moderne, l'auteur, maître-assistant de la Faculté et responsable de la formation des éducateurs, relève néanmoins que la question principale est restée tue : « L'aspect le plus original a été volontairement passé sous silence. Il a trait à la création d'un organisme de formation commun à divers travailleurs sociaux. Mais il y a beaucoup à dire... »

De fait, en 1968, le groupe de travail, de l'aveu même des rapporteurs, s'est amenuisé en professionnels (aucune représentante des assistantes sociales cette année-là, pas de figure majeure issue de l'animation et deux représentants des éducateurs). Et au final, si les animateurs semblent les mieux adaptés à la formation en IUT, l'extension aux éducateurs et assistantes sociales paraît impossible aux yeux du groupe de travail : « le groupe de travail, au cours des réunions tenues pendant deux ans, était arrivé à la conclusion qu'il était

² A partir de 1954, Etienne Jovignot et Marc Ehrhard se rencontrent souvent dans le cadre d'un groupe de travail sur l'observation, animé par le Dr Mathis pour les centres d'observation de l'est de la France.

³ CID (Sylvain), *Le comité d'entente des écoles d'éducateurs spécialisés de 1966 à 1975, un comité mais pour quelle entente ?*, mémoire de maîtrise d'histoire, université d'Angers, septembre 1998, 145 p.

souhaitable que l'université réalise une préparation à diverses carrières sociales comportant un tronc commun et des formations spécifiques. A partir du moment où il ne s'agit plus que de la préparation à une seule carrière, le groupe de travail n'a plus sa raison d'être et ne s'estime plus compétent pour établir le programme demandé par la Direction des Enseignements supérieurs », est-il écrit dans une note de Cécile Braquehais au ministère des Affaires sociales le 9 décembre 1968. Le groupe de travail a vécu...

Qu'en est-il sur le terrain ?

2. Sur les cendres des IUT Carrières sociales ... les IRFTS (années 1970)

Les premiers bilans et archives de fonctionnement des IUT carrières sociales font figure d'une véritable débâcle.

La note produite le 9 décembre 1968 relative aux départements carrières sociales dans les IUT signale ainsi que

1) à Bordeaux, la formation est nettement orientée vers l'information-documentation ainsi que dans l'animation socio-culturelle, éventuellement à caractère commercial (Club Méditerranée). Il est précisé que le département n'a aucun rapport avec les écoles d'assistantes sociales, d'éducateurs et de jardinières d'enfants avec lesquelles le ministère des affaires sociales a prévu de créer un institut régional de carrières sociales et même s'il est encore envisagé que ce nouvel institut pourrait être rattaché à l'université il est bien dit que ces deux catégories d'établissement pour le moment s'ignorent.

2) à Tours il y aurait bien un département carrières social avec un programme très général, sans option définie expriment une « propédeutique sociale » avec 45 élèves, mais il rencontre des résistances très vive des écoles et des professionnels semblent très fortes (même le doyen pense qu'il s'agit d'un bricolage puisque le ministère de l'Education nationale s'oppose aux trois années ce qui rendrait impossible une véritable préparation aux carrières sociales). Une note interne du 18 novembre avait d'ailleurs signalé que dans l'état actuel des pourparlers ils n'est pas possible d'assurer aux candidats admis qu'ils pourront se présenter aux diplômes correspondants et que si l'accord avec les Affaires sociales n'était pas obtenu il vaudrait mieux se limiter aux animateurs.

3) à Poitiers, le département a bien ouvert mais pour les seuls animateurs socio-culturels, le programme de l'enseignement théorique étant cependant très général dans l'espoir d'établir des relations avec les représentants des diverses professions, d'autant qu'il n'existe pas à Poitiers d'école d'assistantes sociales

4) à Rennes, un département carrières sociales a bien été ouvert avec une option « animateurs socio-culturels », tandis que parallèlement les écoles d'assistantes sociales, d'éducateurs et même Oh trahison ! une école d'animateurs tente de

créer eux aussi un institut régional de carrières sociales antérieur à celui d'IUT... ;

5) à Strasbourg, les représentants des trois professions (AS, ES et animateurs) étudient un programme et des structures permettant la mise en place d'un département carrières sociales mais sans option et ce serait des formations complémentaires qui conduiraient les candidats jusqu'au diplôme d'Etat ! Mais même ce projet est fragilisé par le refus de la directrice de l'école d'AS de participer à ces réunions.

6) Seul Grenoble semble avoir obtenu la possibilité d'une troisième année et conserve son caractère expérimental de formations multi branches mais il est précisé que le ministère des Affaires sociales doit rester vigilant car la formule de Grenoble risque de devenir tellement unique et dérogatoire que le ministère de l'Education nationale pourrait envisager de ne pas la continuer....

En décembre 1970, il semble désormais évident qu'une autre solution s'impose comme le montre le pré-rapport du groupe « personnel sociaux » du commissariat général du plan, commission de l'action sociale qui tout en continuant à inclure dans ce personnel social les animateurs tire à boulet rouge sur les IUT pour les professions sociales...